Image not found or type unknown

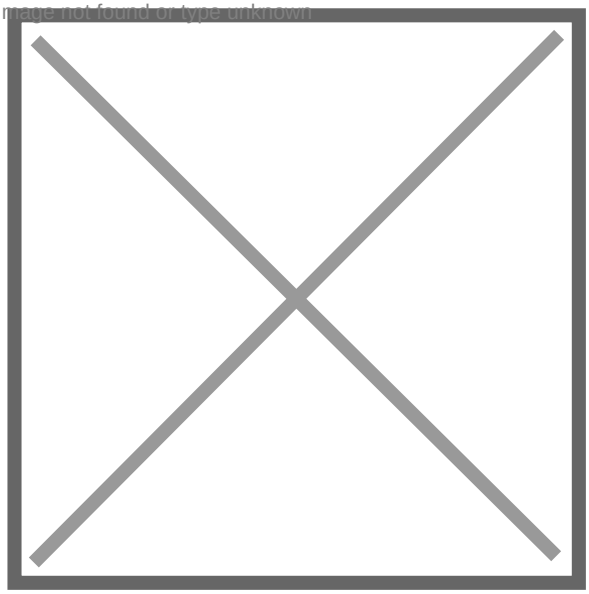

Conseil litige employeur- salariée

Par **ADRIANA 13**, le **03/03/2009** à **21:43**

Bonjour,

Je m’appelle Adriana G.

Seule, dans la contrainte, avec en enfant à charge, le 30/10/2006, après vingt minutes d’entretien, ne sachant pas réellement en quoi mon travail allait consister, j’ai accepté un CDI en tant que secrétaire polyvalente de direction à la maison de retraite « Résidence MXXXXXXX ».
Dans cet établissement ce métier consiste en :
- Etre chargée du personnel de15 à 18 personnes
- gérer fiches du personnel, déclarations URSSAF, contrats de travail,
- s’occuper du secrétariat médical, prises de rdv.
- gérer les entrées, les sorties des résidents, les hospitalisations, les dossiers administratifs des résidents
- répondre au téléphone, prises de rdv., tape du courrier
- gérer les stocks alimentaire, épicerie, produits d’entretien, matériel médical (couches, lingettes, (autres matériel médical comme pansements, décharges talonnières, fauteuils, matelas, etc)
- faire le menu, les bons de commande, les commandes auprès des fournisseurs
- feuilles de cuisine contrôle
- réception de la livraison, rangement des produits
- feuille de soins pour les veilleuses et aides-soignantes
- vérifier le nettoyage des chambres et des locaux (à la demande du directeur)
- facturation des résidents (inclus enregistrement : feuilles de soins médecins, factures pharmacie, factures pédicure, factures coiffeuse, etc)
- encaissements, virements
- règlements des fournisseurs

- planning horaire du personnel, planning des taches du personnel
- enregistrer les heures du personnel par semaine, en Word ensuite en Excel et préparer pour les transmettre ensuite à la comptable ;
- remplir les chèques pour les salaires
- jusqu'en janvier 2009 gérer les ordonnances concernant la pharmacie et le laboratoire, les faxer et pour le laboratoire prendre les rdv.
- - accueil des familles des résidents
- Gérer les stagiaires , présence et jusqu'en janvier 2009 leurs évaluations

et je pourrais détaillé beaucoup d'autres tâches que j'effectue mais je m'arrête , bref je gère tout le travail concernant une maison de retraite de A à Z.
Pour un salaire moindre, jusqu'à juin 2008 j'accomplissais ce travail en binôme avec une collègue.
A partir de juin 2008, mois qui coïncide avec la démission de ma collègue je me suis retrouvée à gérer à moi seule un travail que jusqu'au là on effectuait à deux, donc un travail double pour un salaire moindre de 1.172€ par mois.
Suite au fait que j'arrivais très difficilement à gérer ce travail dans les 35 heures, début oct

Par **julius**, le **04/03/2009** à **08:44**

Bonjour , nous n'avons pas tout le détail ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés